

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 16/2024

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le deux avril deux mille vingt-quatre, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Adrien Carret, Alain Arnaud, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur, Maryline Trichard, Damien Lambolely

Excusée : Geneviève Foley

Laurence Renoux a été élue secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 13

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 28 mars 2024

Objet : Subvention Tennis Club Blacéen

Monsieur Le maire présente le dossier de demande de subvention déposé en mairie par le Tennis Club Blacéen suite au résultat déficitaire de la saison 2022-2023 à hauteur de 2 114 €. Le club compte 117 licenciés dont 11 habitent sur notre commune soit 9.50 %.

Mr Le Maire précise qu'il est préférable que les clubs sportifs trouvent un équilibre avec les cotisations de leurs adhérents et que la commune n'est pas en mesure d'accéder aux différentes demandes des associations sportives.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal, **décide** de refuser l'octroi d'une subvention au Tennis Club Blacéen.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



Laurence Renoux,
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 04/04/2024 Date de publication sur le site Internet : 04/04/2024
--